

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 26 mai 2021 Par suite d'une convocation en date du 11 mai 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 26 mai 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°D_2021_05_26_03</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Laurent Esteulle à M. Georges Canicatti Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Tarifs eau potable pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin versant des Ussets a entraîné la mise en place de mesures et de règles particulières quant à la gestion de la ressource en eau. Il précise qu'une ZRE est une zone caractérisée par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) porté par le Syndicat de Rivières Les Ussets présente notamment les différentes actions à mener pour économiser l'eau sur cette zone de déficit quantitatif, notamment en faisant évoluer les modalités de tarification de la distribution d'eau potable.


En effet, le PGRE cible la nécessité de mettre progressivement fin à la dégressivité tarifaire de l'eau afin d'inciter les usagers à une meilleure utilisation de la ressource en eau.

Le PGRE mis en place sur le bassin versant des Ussets donnait jusqu'au 1^{er} janvier 2021 aux communes pour examiner la tarification de l'eau et mettre fin à la tarification dégressive.

Après en avoir délibéré, à mains levées, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Cécile Pakosz), le conseil municipal :

- **DECIDE** le maintien des tarifs de vente d'eau, d'abonnement et de location de compteurs pour la période du **1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022**, à savoir :
 - prix du m³ d'eau : 1.79 euro le m³,
 - abonnement : 30.61 euros,
 - location : 30.61 euros,
- **DECIDE** la suppression du tarif agricole dégressif,
- **PRECISE** que ces tarifs seront pris en charge lors du prochain relevé d'eau.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/05/2021
Reçu en préfecture le 28/05/2021
Affiché le 28/05/2021 
ID : 074-217400860-20210526-D_2021_05_26_03-DE

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mai 2021	Fait à Contamine Sarzin, le 26 mai 2021
Et de la publication le : 28 mai 2021	Le Maire, Georges CANICATTI

